

Nations Unies ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DIX-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels



1304^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 16 décembre 1964,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour provisoire:

Discussion générale (suite)

Discours de M. Chalmers (Haïti)	1
Discours de M. Shtylla (Albanie)	5
Discours de M. Callejas (Honduras)	11

Président: M. Alex QUAISON-SACKY
(Ghana).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISoire

Discussion générale (suite)

1. M. CHALMERS (Haïti): Je m'en voudrais, Monsieur le Président, de ne pas saluer votre accession à la présidence de cette dix-neuvième session de l'Assemblée générale comme le couronnement de votre carrière prestigieuse, servie par les qualités exceptionnelles du diplomate et de l'homme d'Etat. Non seulement les acclamations spontanées de l'Assemblée générale ont consacré ces qualités, mais c'est une conquête que vous avez faite. Je vous en félicite une fois encore.

2. L'ambition de notre siècle de civilisation a lancé les communautés humaines dans une entreprise à la fois démesurée et hasardeuse, marquée par la précipitation du progrès d'une ère atomique sans vraie dignité si elle ne favorise pas les constructions de la raison et ne les utilise pas pour édifier un monde harmonieux. Mais ne faut-il pas craindre qu'elle n'ait plutôt rassemblé tous les résidus des oppositions historiques décriées pour les fondre dans une nouvelle formulation de la notion d'une coexistence qui bouscule la primauté et le respect des principes d'équilibre et de coopération? Notre monde moderne sortira-t-il indemne de la course aux armements et du perfectionnement ingénieux des forces de destruction dont l'arsenal répandu dans les coins les plus reculés entretient la menace et paralyse l'espoir dans une vision apocalyptique?

3. La conscience internationale ne saurait avaliser les démarches séparatistes et le pouvoir dissident des membres d'une communauté qui, au lieu d'obéir au besoin impérieux d'enrichir notre civilisation, préfèrent affubler de faux attrait le triomphe de la force au mépris du droit en se lançant dans une entreprise qui attend vainement la précieuse collaboration de tous et proscriit l'équitable compensation de l'effort de chacun.

4. Dans son vibrant message adressé à la nation haïtienne et aux peuples du monde entier à l'occasion du dix-neuvième anniversaire de l'Organisation des

Nations Unies, Son Excellence le Dr François Duvalier, président à vie de la République d'Haïti, traduisait en ces termes le principe de la responsabilité collective de toutes les nations pour la survie de l'humanité:

"A ce tournant de notre siècle, les jeux sont décidément ouverts.

"L'éveil des communautés a remué l'humus de la géographie humaine pour en modeler une nouvelle à la dimension du droit de tous les Etats à la dignité et à l'égalité.

"Toutes les nations, prises dans l'impact du réalisme économique et de la menace permanente à la paix dont l'affrontement inéluctable les rend solidaires, doivent solidairement recomposer l'histoire, non pas une histoire qu'elles subissent sans en comprendre les intentions et les situations, non pas une histoire dont la trame — par une mise en scène savamment ordonnée — mêle les figurants aux implications les plus inattendues, mais une histoire qui remonte aux témoignages des mutuels sacrifices, une œuvre de justice sans laquelle la paix et l'équilibre du monde restent définitivement compromis."

Les nations du monde voudraient, en effet, contempler les contours de cet âge d'or, de cette ère de coopération que la savante et édifiante leçon du chef de la révolution duvaliériste rend encore plus saisissants.

5. L'anxiété semée sur tous les compartiments géographiques n'a fait, dans la conjoncture actuelle, que renforcer l'universalité des buts et des principes de la Charte des Nations Unies. Plus que jamais, elle a ranimé la confiance refoulée par les inégalités, et renforcé la lucidité d'une rétrospection qui dénonce l'ambition. Une référence à ces principes essentiels généreusement inspirés, en révélant les vicissitudes de notre réalité peu consolante et en restituant à l'esprit humain les éléments originels de son équilibre, une référence continuelle aurait pu au moins reconditionner les rapports de puissance et les réduire à l'éthique de l'objectivation de l'idéal universel et aux exigences du devenir humain. A ce compte, combien est peu rassurant l'augure qui domine les premiers travaux de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale.

6. L'Article 19 de la Charte est devenu à la fois familier et célèbre; l'ampleur et le caractère des controverses qu'il aura soulevées en heurtant les intérêts propres à tous ceux qui prennent parti le rendront fameux dans le souvenir des générations. C'est que, après avoir occupé pendant plus de deux ans les débats de l'Assemblée, cette question, fondée sur l'accord des premiers signataires de la Charte

qui l'avait revêtue de sa formule sacramentelle et associée aux conditions d'équilibre de toute institution collective — le fameux Article 19, comme il convient de le nommer — vient d'initier toutes les sociétés humaines et les courants de l'opinion internationale servis par la presse, la radio et la télévision, à son objet, qui prend le caractère d'un problème épineux.

7. Et si, en raison de son actualité et de son acuité, accrues au cours des longs pourparlers, dont il faut savoir gré au Secrétaire général U Thant, ce problème a acquis aujourd'hui une valeur prioritaire ou la force d'une question préjudicielle tenant en état bien d'autres questions politiques, sociales, économiques, humanitaires très importantes, et entravant la vie même de l'Organisation, ce même problème n'a pas manqué de susciter l'intérêt des Etats et de provoquer la préoccupation du monde libre qui attend une solution dont sont responsables des partenaires égaux.

8. Il est à souhaiter que le cadre du problème ne se noircisse davantage des éclaboussures de la controverse qui, tout en étant conforme à l'éthique d'un forum international et pour peu qu'elle vise à la recherche d'un objectif commun, ne saurait s'embarrasser d'incompréhensions et d'incidences qui battraient en brèche les voies d'une procédure déjà parcourues.

9. Serait-il question de l'interprétation des termes de dépenses des Nations Unies? La Cour internationale de Justice de La Haye en a statué sur le fond par son avis consultatif^{1/}, et l'Assemblée générale en a renforcé le sceau juridique par le vote majoritaire d'une résolution [1874 (S-IV)] qui était une sorte d'arrêt de juridiction de dernière instance. Ainsi reste-t-il bien défini que les dépenses de l'ONU, outre les dépenses budgétaires ordinaires, embrassent le financement des opérations de maintien de la paix au Moyen-Orient et au Congo. Ainsi donc, le caractère exécutoire de la résolution de l'Assemblée générale liait, selon le principe irréfutable de l'obligation collective, tous les Etats Membres à ces dépenses.

10. Serait-il question, d'autre part, que les parties qui ont eu recours à l'arbitrage, procédure universellement reconnue, se soustraient à la décision des juges de ce tribunal qu'elles n'avaient pas préalablement récusés?

11. L'Article 24 de la Charte, évoqué non sans intention inavouée de brouiller la controverse, voudrait-il, en conférant au Conseil de sécurité la responsabilité hautement morale du maintien de la paix, habiliter ce seul organe, par voie de conséquence, à autoriser les dépenses qu'entraînent les opérations dont déciderait ledit conseil? C'est un peu comme si cette délégation de pouvoirs, conférée à des organes afin d'assurer l'efficacité de l'action de l'ONU, devait entraîner la suppression de ces mêmes pouvoirs ou la renonciation à ces derniers de la part de ceux dont ils émanent, en un mot, l'Assemblée générale, titulaire du droit, expression de notre volonté à tous.

12. Non que la Charte, par la sanction de l'Article 19, se restreigne aux théories du droit interne et veuille s'accommoder de l'action coercitive ou de la force exécutoire des décisions qui protègent les sociétés policées. Elle appelle plus que jamais un haut esprit de compréhension indispensable au respect des engagements pris par l'Organisation, qui vise chacun de ses Membres.

13. Chacun se doit de collaborer au succès de sa mission, dont le seul prix ne serait que la sauvegarde de la paix, et de ne point l'assombrir dans l'essoufflement d'une controverse regrettable, en rendant imminent l'écroulement de notre organisation déjà minée par une crise financière presque chronique, que des efforts désespérés n'ont point jugulée.

14. La République d'Haiti, en appuyant la thèse de l'application de l'Article 19 de la Charte, n'a pas sous-estimé la valeur de la responsabilité collective des Membres ni l'importance de la contribution moralement obligatoire de tous à l'œuvre de civilisation que l'Organisation édifie et qu'elle corrige de ses imperfections.

15. La République d'Haiti tire malheureusement de l'expérience de cette controverse une leçon bien peu édifiante, elle qui, comme les pays sous-développés de l'Amérique latine, de l'Asie et de l'Afrique, s'est efforcée, en dépit de son économie précaire sans cesse menacée, de garantir son droit de vote conformément aux dispositions de l'Article 19.

16. Aussi puis-je exprimer l'espoir que l'Assemblée comprendra la portée des exemples des pays les moins favorisés et que, sous l'angle de l'égalité juridique des partenaires d'une communauté internationale, dans le respect des principes et de la théorie des obligations, les Membres visés par l'application de l'Article 19 apporteront une preuve évidente de leur coopération en rétablissant, par leurs contributions, les finances de l'Organisation, afin que celle-ci puisse continuer d'aider au moins au maintien de la paix et à l'équilibre déjà trop précaire du monde et de mettre à exécution, à travers ses institutions spécialisées, son vaste programme opérationnel pour le bonheur des peuples.

17. L'Organisation restera menacée tant qu'une solution honorable ne sera pas apportée au problème de l'Article 19 qui place la vie même de ses organes devant une alternative, à savoir que le recours à une procédure dilatoire amènera la coopération tant souhaitée ou que le délai d'ajournement, à son expiration, viendra rendre plus complexe la conciliation des intérêts divergents, alors que l'entreprise avancée de notre siècle multiplie les bouleversements les plus imprévisibles.

18. Il est nécessaire de mobiliser les moyens que seule peut offrir une organisation possédant à la fois les caractéristiques d'une vitalité juvénile et les attributs d'une autorité enrichie par l'expérience du passé.

19. En effet, après 19 années de vie institutionnelle de l'ONU qui comprennent toute la période d'après guerre, le monde continue de confronter une situation explosive.

^{1/} Certaines dépenses des Nations Unies (art. 17, par. 2, de la Charte), Avis consultatif du 20 juillet 1962; C.I.J., Recueil 1962, p. 151.

20. En dépit de l'éveil à l'indépendance des communautés de l'Afrique dont le contraste ethnique apporte, dans l'enceinte des Nations Unies, une composition harmonieuse, au mépris des résolutions de l'Assemblée dont a été marquée l'année de la décolonisation, l'apartheid continue de sévir avec toute sa rigueur dans la République sud-africaine. La récrimination internationale, à laquelle le Gouvernement haïtien a ajouté la condamnation des pratiques inhumaines exercées contre ses frères de race dont le seul crime est d'aspirer au bonheur et à la liberté, n'a pu conduire au sursaut grâce auquel les principes de la Charte pourraient transformer la déchéance en une véritable réhabilitation.

21. Le bassin de la Méditerranée n'a pas été moins éprouvé par de sanglants événements. Les efforts infructueux du Conseil de sécurité traduisent assez la complexité des rapports émotionnels entre deux communautés, habilement supputés par la revanche des suprématies. J'ai nommé Chypre dont le souvenir des désastres et du deuil semés par les bombes incendiaires et les chocs fratricides préoccupe encore les organes des Nations Unies.

22. Le Gouvernement haïtien, vivement ému, a manifesté au Secrétaire général U Thant et au Conseil de sécurité son désir de voir l'Organisation accélérer les voies qui mettront fin à l'amère conjoncture, ajoutant qu'il était recommandable que toute solution pratique tienne compte de la réalité des contextes socio-économiques de deux groupements humains, qu'il n'y avait qu'une seule communauté, la population chypriote, et qu'une constitution fédérale, inspirée de l'évolution de ses aînées, devrait unifier les Etats dans un système d'autonomie qui ne maintiendrait pas l'incompatibilité entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs, mais réaliserait progressivement l'absorption politique des résidus historiques et opérerait leur fusion dans leur intérêt commun.

23. Combien d'autres problèmes importants inscrits à l'ordre du jour de cette dix-neuvième session me sera-t-il permis de passer sous silence, persuadé qu'ils ont déjà occupé votre esprit et que, tant ceux qui n'ont pas reçu de solution aux précédentes sessions que les nouveaux, ils feront l'objet de travaux au sein des organes et des différentes commissions des Nations Unies?

24. Combien un souci tout aussi impérieux s'impose à ma pensée, à cette tribune des nations, où l'émotion et un attachement plus que charnel à mon pays me pressent d'évoquer devant vous la réalité haïtienne dans ses multiples manifestations du peuple.

25. Sur cette terre d'élection d'Haïti aux richesses innombrables vit la nation la plus généreuse de l'histoire. Prédestinée aux nobles conquêtes de l'humanité, elle a toujours fait preuve du sentiment désintéressé de la solidarité. L'offrande de son sang largement versé et l'énergie de ses muscles longuement éprouvés par la sueur, la faim et l'obstination des luttes pour le triomphe des idéaux impérissables, n'ont cessé d'enrichir la civilisation contemporaine.

26. Pour sa vocation si belle, pour sa tradition historique, rien n'a toujours mieux valu que les cimes irrésistibles de l'altruisme où germe la

semence de la fraternité, où chaque geste nouveau d'émancipation des peuples évoque la grande épopée de 1804, où les cris de revendication amplifient le souffle de gloire des aïeux et raniment, en chacun de leurs fils, ce courage indomptable qui, depuis l'incendie de l'ancienne colonie de Saint-Domingue, n'a cessé d'entretenir la torche de la liberté aux berceaux de tous les frères opprimés.

27. Savannah en fut un puissant témoignage. Dans une contrée des Etats de l'Amérique du Nord, la Georgie, qu'on eût cru à jamais fermée aux appels du racisme dégradant et qui, par une surprenante réversibilité de la marche de l'histoire, emprunte de nos jours des voies contraires, plus de 600 authentiques fils de ma race payèrent du sacrifice de leurs vies, le tribut de fraternité haïtienne à la cause d'émancipation des noirs de l'Amérique, de ces vies sacrifiées au cours de quatre années de luttes sans merci de la guerre de Sécession, de ce même sang répandu hier encore sur cette terre d'Amérique au nom de l'égalité de tous les hommes, sans distinction de race ni de couleur.

28. Encore plus éloquent demeure le témoignage de reconnaissance adressé par le libérateur Simon Bolivar au premier chef d'Etat de la première République nègre du monde, Alexandre Pétion, qui lui avait fourni à maintes reprises le concours matériel et moral nécessaire à la réalisation de son grand rêve d'émancipation des peuples de l'Amérique latine, témoignage traduit en ces termes, et qui aurait dû figurer à la page de garde de leur histoire:

"Dans ma proclamation aux habitants du Venezuela et dans les décrets que je dois promulguer, je ne sais s'il me sera permis de témoigner les sentiments de mon cœur envers Votre Excellence et de laisser à la postérité un monument irrécusable de votre philanthropie."

Tant de nobles sentiments, qui se rattachent aux démarches militantes de Toussaint-Louverture et de James, de Dessalines et de Miranda, ont fécondé la consigne de liberté et de solidarité dont un Abraham Lincoln, un José Martí, un Benito Juárez et tant d'autres héros anonymes ont répandu la semence pour le bonheur des peuples de cet hémisphère et l'avenir de l'humanité entière!

29. Ces droits, essentiels à la dignité de l'homme, ont été les boussoles de notre mission. Quand une nation s'allie à son chef pour les faire triompher, les vicissitudes qui tissent son histoire ne comptent en rien; ils n'acquièrent que plus de force et plus d'universalité grâce à une sorte de résistance accrue par la mutation des structures sociales. Ces droits en sont à ce degré où ils finiront par s'imposer à la conscience internationale, où tout gouvernement digne de ce titre ne peut s'en départir sans prostituer le sentiment national, sans renoncer à la personnalité de l'Etat libre, à son passé glorieux, où toute politique doit s'apparenter à toute entreprise qui vise à leur triomphe.

30. Ainsi s'expliquent la portée et le sens de la consigne révolutionnaire haïtienne qui s'est muée en une consigne duvaliériste, en consacrant à la tâche combien lourde de la présidence à vie Son Excellence

l'honorable Dr François Duvalier, un leader, un savant, un père.

31. La réalité haïtienne traduit à n'en point douter l'utilité et la nécessité de la pérennité du pouvoir personnel de Duvalier dont les moindres démarches et les initiatives heureuses ont transformé le caractère des rapports de gouvernant à administrés en un profond respect de l'autorité. Cette autorité, dont les caractères traditionnels de fermeté et de sollicitude inspirent la confiance indispensable aux belles promesses, s'alimente à la considération de tout un peuple longtemps menacé par le mal chronique du sous-développement, trop souvent refoulé par les séquelles d'un néo-colonialisme archaïque.

32. Le bilan suffocant de la misère, de la faim, de la maladie, de l'analphabétisme est un lourd héritage que ne doit pas reprocher la nation de demain aux ouvriers de l'heure. Il ne faut pas que pourrissent les énergies qui poussaient à l'assaut des bastions de la servitude les preux de 1804. Cette noble et généreuse vision de l'avenir de la nation haïtienne, longuement rêvée par Toussaint Louverture, ne doit pas sombrer dans la démission et l'absentéisme de ses fils. Le grand phare rouge de la révolution qui éclairait notre histoire héroïque et orientait notre destin de peuple a rallumé la fièvre des conquêtes. Il a soulevé toutes les forces vives de nos communautés qui n'entendent qu'une seule voix, celle de leur chef. Ainsi l'investit la conscience nationale dans le libre et plein exercice de sa souveraineté.

33. Si l'exaltation des foules renouvelle chaque jour l'attachement spontané et charnel de toute une nation à un homme qui symbolise et a toujours symbolisé ses espoirs, qui a, sans défaillance, assumé le fardeau collectif et est reconnu pour le père et le maître, cette même exaltation transcende son caractère affectif fondamental et se renforce par l'objectif premier qui est d'affermir le pouvoir politique personnalisé grâce auquel les moyens de résoudre les problèmes sociaux et économiques sont assurés, et chaque conquête est consolidée.

34. La solution des problèmes séculaires de l'aliénation et de l'exploitation est incompatible avec le pluralisme et l'esprit partisan qui sont autant d'occasions offertes à l'ennemi d'attenter à la révolution et à l'intégrité nationale. Elle est inséparable de l'action du pouvoir personnel appelé à asseoir la vie politique sur une organisation pratiquement exclusive de toute autre. La présidence à vie de Son Excellence l'honorable Dr François Duvalier est à la fois un programme et un sauvetage. Elle est centrée sur la réhabilitation de l'homme haïtien et de son milieu.

35. Trop longtemps refoulées par la division des richesses entretenue par une minorité dominante, les masses de l'arrière-pays vivaient dans des conditions voisines de l'esclavage: leur force de travail était exploitée, leurs terres spoliées, leur sueur répandue, leur sang versé et leur vie menacée par l'injustice sociale qui, avec l'ignorance et la maladie, complices d'un racisme anachronique, rendait plus facile l'exagération offensante des privilèges d'une oligarchie qui entendait régler le bien public selon le caprice de ses ambitions.

36. La révolution de 1946, consolidée par la révolution duvaliériste de 1956, provoquant l'éveil des consciences de toutes les couches sociales et proclamant le droit de chaque citoyen à la dignité, a balayé les mythes séculaires que la mentalité néo-colonialiste fondait sur l'aberration d'une supériorité de classe et a revendiqué le juste prix du sang des fils d'anciens esclaves martyrs de la liberté et de l'égalité, qui peuplent nos villes, nos bourgs et nos campagnes.

37. Elle s'inspire, par la philosophie politique qui en mesure les conquêtes, de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui proclame la foi des peuples dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, indispensables au progrès social et à l'instauration de meilleures conditions de vie.

38. Si ces principes n'ont cessé d'être à la base de l'architecture d'une société idéale, à partir des imperfections et des instincts égoïstes qui déforment l'association humaine, par la dualité de leur caractère rationnel et pratique centré sur l'homme, ils n'ont pas négligé la collaboration des pouvoirs politiques dont l'objectif premier réside dans la poursuite de leurs idéaux au bénéfice de la collectivité.

39. Condamnant toute démarche rétrograde et toutes les tendances des minorités dont on dira qu'elles sont antisociales, antihumanitaires et discriminatoires, l'universalité de ces principes, apparentée à l'essence du droit interne des sociétés, renforce à n'en pas douter les attributs du droit souverain d'un Etat qui, comme Haïti, entend construire un ordre nouveau sur les ruines du néo-colonialisme habilement soutenu par les traditionnels ennemis du peuple, et combattre, sous l'égide de la consigne dessalinienne, les éternels fossoyeurs de la nation haïtienne, dont l'action néfaste viole ces mêmes droits de l'homme trop ingénument satisfaits des intentions interventionnistes abusives.

40. La révolution duvaliériste a conçu une plus claire vision de la réalité et des conditions de progrès des va-nu-pieds de 1804. Elle veut instaurer, sous l'égide de la démocratie, la vraie démocratie haïtienne, la démocratie du peuple, et en dépit des ravages causés par le déchaînement des forces de la nature, une ère de rénovation nationale dont le code du travail François Duvalier, le code rural François Duvalier, le programme de réhabilitation de nos campagnes, le programme d'alphabétisation fiévreusement mené par l'organisme national d'éducation communautaire ne sont pas les seules preuves de l'action gouvernementale, toute de justice sociale.

41. Projetée sur le plan régional, la nouvelle révolution duvaliériste convoque toutes les républiques sœurs du continent, de la Terre de Feu à l'Alaska, au changement inconditionnel de l'infantilisme et de l'impuissance congénitale où nous plonge le mal chronique du sous-développement.

42. Cette révolution a confronté dans un examen des comptes, à partir de la liquidation de l'esclavage, toutes les valeurs humaines, toutes les ressources, toutes les conquêtes et aussi toutes les implications surgies des pressions démographiques et de l'as-

sociation de l'homme avec son milieu et, obéissant à la poussée des consciences à ce carrefour de transition, elle concerte une libération de toutes les servitudes, elle postule la redistribution équitable des richesses, la revision des concepts de solidarité et de coopération, l'expérience avancée de l'intégration et le droit des peuples des Amériques aux bienfaits de la civilisation et au bonheur, sans lesquels les promesses de l'alliance contemporaine seront suspendues sur nos horizons telles des illusions de progrès.

43. Tels sont les desiderata de la révolution haïtienne, qui associe dans un équilibre étroit le programme de réhabilitation de l'homme haïtien au sauvetage du patrimoine sacré menacé par les vagues meurtrières d'invasion dirigées contre l'intégrité territoriale et l'ordre constitutionnel haïtien par des bandes d'apatrides, avec la collaboration de mercenaires et la duplicité de certaines puissances étrangères.

44. Telle est la réalité haïtienne, qui n'est pas différente de celle des communautés du tiers monde de l'Amérique latine, de l'Afrique et de l'Asie, dont le poids va grossissant les courants de la civilisation moderne et impose une conception pratique de la coopération qui rend les conditions de l'équilibre de la communauté internationale inséparables de la stabilité politique, sociale, économique de chacun de ses membres et exclut le recours à cette coercition vraiment incompatible avec l'esprit de paix et opposée au droit fondamental de la souveraineté des Etats.

45. Si le décompte des richesses de notre civilisation atomique montre l'évolution de la science, de la technique et de l'industrie qui ont édifié des gratte-ciel, ouvert de grandes avenues et construit des vaisseaux spatiaux, le calcul indispensable à l'évaluation des dividendes des actions de notre société internationale ne peut manquer de prouver la gestion malsaine de ces mêmes richesses, dont les conditions préférentielles de distribution continuent d'élargir le fossé entre les nations les plus favorisées et des pays moins nantis.

46. Qu'il me soit permis, pour terminer, de livrer à la méditation de l'Assemblée la transcendante théorie de la coopération d'un savant homme d'Etat, Son Excellence l'honorable Dr François Duvalier, hautement imbu des normes qui doivent régler les rapports internationaux. Je cite:

"En renouvelant, au nom du peuple haïtien et au nom du Gouvernement haïtien, mon attachement aux buts et aux principes de l'Organisation des Nations Unies, je propose à l'entreprise humaine, tant de fois abusée par des solutions de rechange, une adaptation plus adéquate du principe de coopération aux normes positives des affirmations catégoriques des sociétés; coopération sans laquelle on ne peut promouvoir dans le monde ni la prospérité, ni la stabilité, qui pourtant sont des conditions indispensables de la paix et des rapports amicaux entre Etats; coopération qui impose l'obligation de collaborer sur la base de l'égalité des droits, sur la base des avantages mutuels; obligation de respecter les intérêts et les besoins des autres Etats ainsi que la non-ingérence dans leurs affai-

res; obligation enfin de fournir une assistance sous toutes ses formes aux pays les moins favorisés, pour la dignité de l'homme, la sauvegarde de la paix et le bonheur des peuples."

47. M. SHTYLLA (Albanie): Permettez-moi, en premier lieu, Monsieur le Président, de vous adresser les félicitations cordiales de la délégation de la République populaire d'Albanie à l'occasion de votre élection au poste de Président de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

48. La délégation de la République populaire d'Albanie salue sincèrement l'admission de trois nouveaux Etats indépendants, le Malawi, Malte et la Zambie. Nous nous réjouissons du fait que plus de la moitié des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont acquis leur indépendance nationale après la création de notre organisation, grâce à leur lutte longue et héroïque. Nous exprimons notre conviction que le jour n'est pas loin où nos rangs s'accroîtront des représentants des autres peuples qui sont en lutte contre l'oppression coloniale.

49. Au moment où nous abordons les travaux de cette dix-neuvième session, nous ne saurions nous empêcher de relever avec regret les conditions anormales et insolites dans lesquelles se réunit l'Assemblée générale cette année.

50. Dans cette conjoncture internationale tendue, lorsque dans plusieurs régions du globe les peuples livrent des combats acharnés contre les forces obscurantistes et bellicistes, précisément en un moment où le rôle de l'Organisation des Nations Unies devait, conformément à la Charte, se révéler très actif et efficace en faveur des droits inaliénables des peuples à la liberté, à l'égalité et à l'indépendance, afin de préserver l'humanité d'une nouvelle conflagration mondiale, c'est en ce moment, dis-je, que notre organisation semble paralysée et frappée dans ses fondements mêmes.

51. En effet, l'Assemblée générale s'est réunie sans savoir ce qu'elle va faire, sans avoir adopté un ordre du jour, sans savoir quelles questions feront l'objet de son examen et sans savoir comment elle va procéder, sans avoir créé le bureau et les commissions, privée du droit d'examiner les problèmes urgents de l'heure, privée même du droit de vote: le règlement intérieur de l'Assemblée générale et les dispositions fondamentales de la Charte sont littéralement jetés par-dessus bord.

52. Pis encore, c'est en dehors et à l'insu de l'Assemblée générale que l'on élabore des décisions qui concernent la marche de ses travaux et peut-être l'avenir même de notre organisation, en réservant à l'Assemblée le simple rôle de les approuver sans objection, comme si celle-ci avait besoin de tutelle ou devait jouer le rôle de figurant docile d'une certaine grande puissance.

53. La délégation de la République populaire d'Albanie se joint au grand nombre des délégations qui ne sauraient s'accorder avec un tel état de choses. L'égalité et la souveraineté des Etats Membres constituent le fondement même de notre organisation. Nous sommes venus ici des divers points du globe pour apporter la contribution de nos pays à l'œuvre

de paix qui, en vertu de la Charte, est l'objectif primordial de notre organisation, et non pas pour assister impuissants à la désagrégation de l'ONU.

54. Nous devons reconnaître que l'Organisation des Nations Unies se trouve plongée dans l'impasse actuelle par suite des pratiques erronées et contraires à la Charte qui lui ont été imposées plus d'une fois dans le passé par les Etats-Unis d'Amérique. Ce pays, jouissant de l'appui direct ou indirect de certains Etats Membres, a toujours cherché et s'obstine encore aujourd'hui à se servir de l'ONU comme d'un instrument convenable au service de sa politique contraire aux intérêts des peuples et de la paix. Craignant que leur emprise sur l'ONU ne faiblisse à la suite de l'admission en grand nombre des pays récemment libérés et ayant d'autres fins inavouables, les Etats-Unis, sous le couvert d'une question financière qu'ils ont eux-mêmes créée et usant du chantage, essaient d'imposer encore une fois leur propre politique à l'Organisation. Notre délégation est certaine que les pays Membres pour lesquels, comme pour le nôtre, est chère la cause de la souveraineté nationale et des principes de la Charte, n'accepteront pas de faire le jeu d'une telle politique, qu'ils feront des efforts concertés pour mettre un terme à la présente situation intolérable et pour remettre l'Assemblée générale et toute l'Organisation sur la juste voie.

55. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie a clairement exposé à maintes reprises son attitude à l'égard des forces des Nations Unies et des dépenses relatives à leur entretien. Il est notoire que ces forces ont été créées et ont servi à des buts diamétralement opposés à ceux de la Charte et aux droits souverains des peuples. Il suffit de rappeler les cas de la Corée et du Congo. Notre gouvernement s'est fermement opposé à l'emploi de forces des Nations Unies contre les peuples et il a toujours soutenu que toutes les dépenses relatives à ces forces doivent être supportées par les agresseurs. Notre position, qui reste inchangée, est déterminée par une question de principe, à savoir que les obligations des Etats Membres ne peuvent découler que de mesures prises conformément aux buts et principes de la Charte et à ses dispositions pertinentes.

56. L'interprétation abusive de l'Article 19 de la Charte ne saurait obliger à payer pour ces forces les Etats Membres qui refusent de le faire à juste titre; une telle interprétation ne peut servir que les intérêts de ceux qui désirent saper l'Organisation des Nations Unies. La crise actuelle en est une preuve éloquente.

57. Notre délégation estime que l'Assemblée devrait sans autre retard se dégager de cette situation irrégulière et affronter les tâches importantes qui sont devant elle.

58. L'examen objectif de la situation internationale nous oblige à reconnaître que, dans plusieurs régions du monde, comme dans le Sud-Est asiatique, en Afrique et dans la mer des Caraïbes, en Europe et à Chypre, au Moyen-Orient et ailleurs encore, la paix et la sécurité internationales sont menacées, que les pays divisés — l'Allemagne, le Viet-

Nam et la Corée — restent des foyers constants de tension, que la course aux armements s'accélère et qu'aucun grand problème international n'a trouvé de solution.

59. En vertu de la Charte, tout Etat Membre est obligé de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures des autres pays, de ne pas se servir de la force ou de la menace de la force envers les autres pays. Malheureusement, tous les Etats Membres n'observent pas ces principes. Les Etats-Unis d'Amérique, bien que signataires et dépositaires de la Charte des Nations Unies, ont érigé en système la menace et l'emploi de la force comme instrument de leur politique.

60. Ainsi, depuis près de six ans, ils ne cessent les complots et les actes d'agression contre Cuba, parce que son peuple a osé faire la révolution et s'engager dans la voie glorieuse du socialisme. Comme l'a illustré l'autre jour, avec preuves à l'appui, le chef de la délégation de Cuba, le ministre Guevara, de nouveaux préparatifs d'invasion sont en cours contre Cuba. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique, M. Stevenson, en voulant justifier l'activité hostile persistante contre Cuba, a déclaré, entre autres, que son pays effectuait et continue d'effectuer sur Cuba des incursions aériennes à des fins d'espionnage parce qu'il possède une autorisation de l'Organisation des Etats américains à ce sujet. Ainsi, la souveraineté de chaque pays serait à la merci de quelques résolutions des diverses organisations régionales dirigées par le gouvernement de M. Stevenson. Nous considérons que cette déclaration est très grave, qu'elle est un défi à la souveraineté nationale des Etats, au droit international et à l'Organisation des Nations Unies.

61. En réaffirmant l'entière solidarité du peuple et du gouvernement de la République populaire d'Albanie avec le peuple frère cubain, notre délégation déclare que l'Organisation des Nations Unies ne saurait rester indifférente devant une telle attitude et de telles activités agressives à l'égard de Cuba.

62. Une situation particulièrement périlleuse est créée dans le Sud-Est asiatique. Depuis près de 20 ans, la Corée du Sud se trouve sous l'occupation militaire américaine et, sous le couvert du drapeau des Nations Unies, elle est transformée en un véritable camp de concentration pour le peuple sud-coréen et en un arsenal de guerre nucléaire.

63. Sans égard pour les normes de la Charte, pour les accords solennellement signés et pour le droit international, les Etats-Unis sont intervenus ouvertement dans la guerre civile du Laos, comme l'a souligné devant cette assemblée le Ministre des affaires étrangères du Cambodge; ils commettent des actes agressifs contre le Cambodge parce que ce pays suit une politique nationale indépendante; au Viet-Nam du Sud, ils mènent depuis plusieurs années une guerre barbare contre l'héroïque peuple sud-vietnamien qui lutte pour la liberté, l'indépendance et l'autodétermination. Devant la résistance intrépide de ce peuple uni dans le Front de libération nationale et décidé à mourir plutôt que de se soumettre, les interventionnistes étrangers et leurs fantoches de Saïgon vont rapidement vers la débâcle et la défaite.

totale et inévitable. Les efforts pour internationaliser le conflit au Viet-Nam du Sud en y faisant intervenir les pays membres de l'OTASE ou de l'ONU, n'ont pas eu de résultat. Les derniers temps, plusieurs faits et des déclarations officielles montrent que les Etats-Unis projettent d'étendre la guerre au Viet-Nam du Nord. Comme on le sait, le 5 août 1964, ils ont effectué une agression non provoquée dans le golfe du Tonkin et depuis, même ces derniers jours, leurs avions militaires et leurs navires de guerre continuent de provoquer et d'effectuer de véritables actes de guerre contre la République démocratique du Viet-Nam. Leurs accusations fallacieuses selon lesquelles la République démocratique du Viet-Nam interviendrait dans les affaires intérieures du Viet-Nam du Sud sont aussi absurdes que celles proférées ici par certains orateurs et selon lesquelles la République démocratique du Viet-Nam serait responsable des événements du Laos. Ces accusations ont une seule et même source — Washington — et le même objectif: justifier l'intervention au Viet-Nam du Sud et au Laos et préparer l'opinion publique mondiale en faveur de l'agression contre le Viet-Nam du Nord.

64. Nous dénonçons avec énergie ces allégations tendancieuses et ces plans dangereux. Il est notoire que la République démocratique du Viet-Nam, pays éminemment pacifique, a scrupuleusement respecté les accords de Genève sur l'Indochine^{2/} et que c'est bien une autre puissance qui est intervenue dans la guerre civile au Viet-Nam du Sud et au Laos, qui y a envoyé ses forces armées et fait la guerre au peuple sud-vietnamien, qui bombarde la population laotienne et provoque le Cambodge. Il est certain que l'extension de la guerre au Viet-Nam du Nord ne ferait que précipiter la défaite inéluctable des agresseurs et soulèverait avec plus de force encore l'indignation des peuples du monde entier contre eux.

65. Le peuple et le gouvernement de la République populaire d'Albanie réaffirment leur ferme soutien aux pays indépendants et aux peuples du Sud-Est asiatique en lutte contre l'impérialisme. Nous demandons que l'intervention des Etats-Unis dans cette zone, sous toutes ses formes, cesse immédiatement. Nous nous élevons contre toute tentative d'utiliser l'Organisation des Nations Unies, ses organes ou son nom, à propos des pays de l'Indochine. Nous considérons que l'unique et juste voie de la paix en Indochine et de l'unification pacifique du Viet-Nam réside dans le retrait immédiat des forces interventionnistes américaines de toute cette zone, dans l'application stricte des accords de Genève de 1954 sur l'Indochine et de ceux de 1962 sur le Laos^{3/}, ainsi que dans la cessation définitive des actes agressifs contre le Cambodge pacifique. De même, le retrait des forces armées américaines de la Corée du Sud reste la condition fondamentale de la liberté, de l'indépendance et de l'autodétermination du peuple sud-coréen et de l'unification pacifique de la Corée.

^{2/} Accords sur la cessation des hostilités en Indochine, signés le 20 juillet 1954.

^{3/} Déclaration sur la neutralité du Laos et Protocole, signés à Genève le 23 juillet 1962.

66. Au cœur de l'Afrique le peuple héroïque du Congo de Patrice Lumumba continue d'être persécuté et massacré pour le seul crime de vouloir vivre libre et indépendant.

67. Durant près de 80 ans, la terre du Congo a été trempée du sang de millions de ses enfants massacrés par les colonialistes au nom de la civilisation occidentale. Au cours de ces quatre dernières années, Patrice Lumumba et ses compatriotes ont été assassinés par les impérialistes sous le couvert du drapeau de l'ONU. Dernièrement, à Stanleyville, les patriotes congolais ont été passés à la mitrailleuse par les mêmes agresseurs au nom de l'humanisme de la race blanche. L'objectif a été toujours le même: dompter et éliminer la lutte de libération nationale et conserver aux monopoles occidentaux les riches gisements d'uranium, de cuivre et de diamants de ce pays.

68. L'attaque contre Stanleyville constitue une violation brutale du droit international et des obligations incombant à tout Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. Elle a rempli d'indignation tous les peuples, elle constitue une attaque dirigée contre tous les peuples africains et une grave menace à la sécurité internationale.

69. La délégation albanaise, en exprimant la profonde sympathie du peuple albanais pour la lutte libératrice du peuple congolais, se joint aux délégations des pays qui demandent que cesse immédiatement l'intervention étrangère au Congo et qu'on laisse le peuple congolais résoudre lui-même en liberté ses propres problèmes.

70. Un problème crucial pour la sécurité européenne et mondiale est le problème allemand. Le Gouvernement albanais estime que les intérêts de la paix et de la sécurité demandent la conclusion rapide du traité de paix avec l'Allemagne, avec les deux Etats souverains allemands existants, ou même avec la République démocratique allemande seulement, en résolvant sur cette base la question de Berlin-Ouest également. Tout atermoiement dans cette question et tout marchandage avec le gouvernement de Bonn et aux dépens du peuple allemand rendent un mauvais service à ce dernier et à la cause de la paix; ils incitent les visées annexionnistes des militaristes revanchards au pouvoir en Allemagne occidentale à l'égard de la République démocratique allemande et des autres pays limitrophes et ils empêchent la juste solution du problème allemand lui-même.

71. Nous réaffirmons notre attitude favorable à l'admission simultanée aux Nations Unies de la République démocratique allemande et de la République fédérale allemande.

72. Les victoires éclatantes des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine sur le colonialisme ont une grande portée historique. La lutte révolutionnaire des peuples opprimés et dépendants avance impétueusement vers la victoire certaine et définitive. Cependant, des dizaines de millions d'êtres humains souffrent encore sous le joug colonial en Afrique, en Asie et en Amérique latine et nous ne saurions être d'accord avec ceux qui prétendent que le colonialisme va s'éteindre de mort naturelle et que, par égard pour la coexistence pacifique, les peuples oppri-

més doivent supporter le joug colonial et attendre que la liberté leur soit offerte par les colonialistes. Les événements du Viet-Nam du Sud et du Congo, du Kalimantan du Nord et de l'Arabie du Sud, des colonies portugaises en Afrique et de la Rhodésie du Sud, de la Guyane britannique et de l'Afrique du Sud, prouvent que les puissances colonialistes et néo-colonialistes non seulement ne sont pas disposées à appliquer la Déclaration des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, mais qu'elles ont constitué une coalition, une "sainte alliance" contre les peuples qui se battent pour leur liberté.

73. Le racisme est une autre forme abhorrée de l'oppression de l'homme de couleur par l'homme blanc: en Afrique du Sud, la politique fasciste de l'apartheid sévit avec toujours plus de rigueur tandis que, dans le pays d'Abraham Lincoln, les noirs sont victimes de la ségrégation humiliante, de persécutions et du lynchage. Nous estimons qu'en ce qui concerne l'Afrique du Sud, l'Assemblée générale ne doit pas se contenter de recommandations qui ne sont pas respectées par les alliés et les partenaires des racistes sud-africains, mais qu'elle doit déclarer l'apartheid incompatible avec l'appartenance aux Nations Unies avec les conséquences pertinentes.

74. Le Gouvernement albanais, comme il l'a fait officiellement savoir aux Nations Unies, n'a entretenu aucune relation avec l'Afrique du Sud et il continuera à maintenir cette position tant que le gouvernement de ce pays n'aura pas renoncé à sa politique d'apartheid.

75. La République populaire d'Albanie a été et sera toujours solidaire avec la lutte des peuples et des nations opprimés. Cette lutte est entrée dans la phase de la victoire complète, et les efforts des puissances intéressées pour maintenir le système colonial sous son ancienne forme ou bien sous les traits du néo-colonialisme sont voués à l'échec.

76. La délégation de la République populaire d'Albanie est d'avis que, si nous voulons que la Déclaration de 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ne reste pas un vœu platonique, l'Assemblée générale doit prendre des mesures efficaces pour contribuer réellement à la lutte des peuples pour la liquidation totale du système colonial.

77. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie estime que chaque peuple a le droit de prendre toute mesure appropriée pour protéger et consolider sa souveraineté politique et économique. Les grands monopoles du pétrole, du cuivre, de l'étain, du caoutchouc ou du café sont des points d'appui du colonialisme et du néo-colonialisme. Les efforts des Etats indépendants d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine pour prendre en main et exploiter dans leur propre intérêt leurs ressources naturelles sont non seulement légitimes, mais indispensables pour développer leur économie nationale.

78. L'expérience de plusieurs pays, dont l'Albanie, prouve que l'économie nationale peut se consolider et s'épanouir en développant ses forces productives et en s'appuyant en premier lieu sur ses propres forces. Nous estimons par ailleurs que les pays récemment libérés ont besoin de l'aide économique

étrangère également, mais celle-ci doit être juste et fraternelle, servir à la consolidation de l'indépendance nationale des pays qui la reçoivent, à la cause de la libération des peuples et de leur progrès ainsi qu'à la lutte contre l'impérialisme et le colonialisme. Les petits pays en voie de développement, de l'Afrique et des autres continents, rejettent à juste titre l'aide accompagnée de conditions ou donnée à titre d'aumône, ou qui est utilisée pour ravir leurs ressources naturelles, pour faire pression sur eux ou pour organiser des complots contre eux. Nous estimons, comme nous l'avons soutenu à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement^{4/}, que le commerce international également doit se développer sur la base de l'égalité et du profit réciproque, et servir au progrès des pays récemment libérés et non aux intérêts et aux visées néo-colonialistes des anciennes métropoles et des pays industrialisés.

79. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie n'a jamais relâché ses efforts pour la réalisation du désarmement général et complet, de cette juste revendication des peuples et des pays pacifiques. Nous devons relever que les négociations du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement, à Genève, n'ont abouti jusqu'à présent à aucun résultat. Nous ne saurions passer sous silence le fait que, pendant qu'à Genève se déroulent des négociations décevantes, les puissances de l'Ouest, en premier lieu les Etats-Unis d'Amérique, développent la course aux armements et effectuent de nouveaux pas sur la voie de la guerre.

80. Les illusions propagées à grand bruit l'an dernier à propos du traité de Moscou^{5/} n'ont pas fait long feu. Lors de la précédente session de l'Assemblée générale, la délégation albanaise a dénoncé le caractère frauduleux et lourd de dangers dudit traité, qui a été présenté comme un grand succès sur la voie du désarmement. Les faits ont prouvé — et ceci a été souligné dans maints discours prononcés à cette tribune au cours de la présente session — que ce traité n'a mis aucun frein à la course aux armements, mais qu'au contraire il a donné une caution légale aux Etats-Unis d'Amérique pour poursuivre les essais souterrains dont ils ont besoin, pour développer à outrance la production de nouveaux engins nucléaires et continuer la politique du chantage atomique. On doit souligner le fait que le Gouvernement des Etats-Unis, le 5 août 1964, le jour même où il faisait une déclaration pacifiste à l'occasion du premier anniversaire de la signature du traité de Moscou, déclenchait, dans le Golfe du Tonkin, l'agression non provoquée contre la République démocratique du Viet-Nam. Les événements actuels dans plusieurs parties du globe prouvent encore une fois que l'impérialisme fait montre de pacifisme pour tromper les peuples et couvrir ses agressions.

81. De même, le prétendu accord sur la limitation de la production des matières fissiles a un caractère mystificateur: les Etats-Unis, ayant une surproduction de ces matières, sont intéressés à ralentir leur

^{4/} Tenue à Genève du 23 mars au 15 juin 1964.

^{5/} Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé le 5 août 1963.

production et ledit accord ne touche en rien les grands stocks existants, ni la production des armes nucléaires; il n'interdit point leur emploi et il ne diminue en rien le danger d'une guerre nucléaire. Les dirigeants de ce pays se vantent qu'au cours des quatre dernières années les Etats-Unis ont largement accru leurs investissements dans les préparatifs de guerre, qu'ils sont le plus fort pays de l'histoire et qu'en 1970 ils auront deux fois et demie plus d'ogives nucléaires qu'à présent.

82. Il est compréhensible qu'un gouvernement qui proclame un pareil programme ne saurait être en faveur du désarmement.

83. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie réitère sa ferme opposition au projet américain de créer ce qu'on appelle la force nucléaire multilatérale, qui assurerait les armes nucléaires à l'Allemagne occidentale et qui constitue une menace très grave pour la sécurité de l'Europe et pour la paix générale.

84. Les innombrables bases militaires des Etats-Unis en territoire étranger et leurs navires de guerre équipés même d'armes nucléaires et agissant par les mers et les océans constituent un danger permanent pour la paix et la sécurité internationales. Nous considérons la liquidation des bases militaires à l'étranger, y compris l'annulation des traités inégaux imposés à certains pays pour transformer leurs territoires en bases militaires, comme une condition de première importance et de brûlante actualité pour la paix et la sécurité mondiales. Aussi le Gouvernement albanais apporte-t-il tout son soutien aux gouvernements exigeant à juste titre la liquidation des bases militaires américaines sur leur territoire national et l'abrogation des traités injustes y afférents.

85. L'entrée de la République populaire de Chine au rang de puissance nucléaire a porté un coup sérieux à la politique de monopole et de chantage nucléaire de l'impérialisme américain. Nous considérons cet événement comme positif pour la défense des peuples et de la paix et nous appuyons sincèrement la proposition du Gouvernement de la République populaire de Chine pour la convocation d'une conférence des chefs d'Etat du monde entier pour discuter la question de l'interdiction et de l'élimination définitive des armes nucléaires.

86. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie estime que, dans le problème du désarmement, le temps est venu de passer des négociations fermées et inconsistantes à des mesures concrètes. On ne pourra parvenir au désarmement que si l'on crée le front uni de tous les Etats et peuples épris de paix pour démasquer et isoler les adversaires du désarmement et pour imposer le désarmement à ces derniers.

87. La délégation albanaise partage entièrement l'opinion des autres délégations qui ont souligné comme l'une des causes fondamentales de la faiblesse de l'ONU l'absence de la République populaire de Chine, ce pays de 700 millions d'habitants, Membre fondateur de l'Organisation et membre permanent du Conseil de sécurité. Aujourd'hui, on peut affirmer avec conviction que la lutte pour le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de

Chine est la tâche de tous les Etats Membres qui tiennent à faire de l'ONU un véritable instrument de paix et de coopération internationale, conformément à la Charte, et qui sont sérieusement intéressés au règlement des grands problèmes de notre temps.

88. Nul ne peut prétendre que l'ONU est universelle sans la Chine ou que la Chine est représentée dans cette organisation parce que son siège est usurpé par la clique de Tchang Kai-shek. Les tentatives des Etats-Unis de faire passer l'île de Taïwan pour la Chine (cette île qu'ils ont occupée par la force) ou bien de propager les théories absurdes des "deux Chines" ou d'"une Chine et d'un Taïwan", afin de détacher de la Chine l'île de Taïwan et de perpétuer leur occupation sur cette dernière, ne seront jamais couronnées de succès. La Chine est une et indivisible; c'est la République populaire de Chine; Taïwan est une partie intégrante de la Chine, et son union à la mère patrie est une question intérieure de la Chine. Seul le Gouvernement de la République populaire de Chine est habilité à représenter la Chine, à assumer et à remplir des engagements au nom de la Chine.

89. Ceux qui depuis 15 ans se sont efforcés par tous les moyens de maintenir la Chine en dehors de l'ONU et de l'isoler ne lui ont porté aucun préjudice ni ne l'ont entravée dans sa marche en avant comme grande puissance socialiste et dans l'extension ininterrompue de ses relations internationales. Ils ont seulement porté un grave préjudice à l'ONU et ils se voient eux-mêmes réduits à l'isolement. Bien vite se sont évanouis aussi les espoirs de ceux qui s'attendaient que les calamités de la nature, les blocus et les actes agressifs impérialistes soumettraient le grand peuple chinois. Non seulement la Chine ne s'est pas agenouillée, mais elle a franchi avec abnégation tous les obstacles; elle remporte des succès grandissants dans tous les domaines, parmi lesquels il convient de mentionner la première explosion nucléaire comme une preuve du niveau de son développement économique, scientifique et technique. Fidèle à sa politique de paix, le Gouvernement chinois, en informant de l'explosion nucléaire du 16 octobre 1964, a solennellement proclamé que, "à n'importe quel moment et dans n'importe quelle circonstance, la Chine ne sera la première à utiliser des armes nucléaires".

90. Les adversaires du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine aux Nations Unies sont tellement à court d'arguments qu'à la présente session ils répètent les vieilles calomnies antichinoises relatives au Tibet et au conflit frontalier avec l'Inde, qui ne trompent plus personne.

91. Il est regrettable que Monsieur le représentant de l'Inde ait cru convenable de lancer de cette tribune, en l'absence des intéressés, des accusations injustes et dépourvues de tout fondement à l'égard de la République populaire de Chine, dont la politique de paix a été soulignée ici même, ces derniers jours, par plusieurs orateurs, dont les représentants de pays voisins comme le Népal, le Cambodge et l'Indonésie.

92. Il est bien établi qu'en octobre 1962 ce n'est pas la Chine, comme l'a prétendu le représentant de l'Inde, mais bien l'Inde qui "s'est rendue coupable d'agression massive et préméditée" contre la Chine, qui, encore actuellement — ce qui est de notoriété publique — avec l'aide de certaines grandes puissances poursuit activement des préparatifs de guerre contre la République populaire de Chine, qui continue d'occuper une partie du territoire chinois et qui viole la souveraineté nationale de la Chine à des fins de provocation.

93. Il est bien connu qu'avant comme après les événements de l'automne 1962, le Gouvernement chinois a fait des efforts inlassables pour régler par voie pacifique le problème frontalier avec l'Inde, comme il l'a fait avec les autres pays voisins, tels la Birmanie, le Népal, la Mongolie, le Pakistan et l'Afghanistan, et que c'est le Gouvernement indien qui s'y est opposé; c'est lui également, et non pas le Gouvernement chinois, qui refuse de prendre pour base de négociations les recommandations de la Conférence de Colombo des six pays^{6/}.

94. Nous avons cru de notre devoir de réparer une déformation de la vérité, sans vouloir entrer dans le détail des faits qui ne sont pas inconnus de l'Assemblée générale. Nous voulons exprimer l'espoir qu'en fin de compte le Gouvernement de l'Inde répondra positivement à la bonne volonté, si souvent démontrée, du Gouvernement de la République populaire de Chine et qu'ensemble ils parviendront à un règlement négocié de leur problème frontalier, dans l'intérêt de ces deux grands pays asiatiques et de la paix mondiale.

95. La République populaire d'Albanie entretient des relations d'étroite amitié avec la République populaire de Chine. Nous connaissons fort bien et de près la nouvelle Chine, son peuple merveilleux qui avance sur la voie du socialisme et est en train d'ajouter de nouvelles pages splendides à sa glorieuse histoire.

96. La politique pacifique de la Chine est bien connue par un grand nombre de pays Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont ou non des relations avec elle; elle est connue par tous les peuples. Les grandes réalisations dans l'édification socialiste du pays, les résultats tangibles de sa juste politique de bon voisinage, le soutien qu'elle apporte aux peuples en lutte pour leur libération nationale, ses relations internationales chaque jour plus étendues, son rôle primordial dans la formulation et l'application des cinq principes de la coexistence pacifique, sa contribution à la sauvegarde de la paix mondiale, ses efforts pour la solution pacifique des divergences et des problèmes internationaux et la retenue dont elle fait preuve envers les provocations et les actes agressifs incessants des Etats-Unis d'Amérique à son égard, constituent la meilleure illustration de sa politique de paix. Aujourd'hui plus que jamais, il est évident que sans la participation de la Chine, dont le rôle positif de grande puissance mondiale grandit continuellement dans l'arène internationale, l'Organisation des Nations Unies ne saurait être effective et les problèmes internationaux ne sauraient être résolus.

97. Les représentants de plusieurs pays demandent avec persistance de cette tribune qu'un terme soit mis à l'obstructionnisme sans principe des Etats-Unis d'Amérique dans la question du rétablissement des droits légitimes de la Chine à l'ONU, qu'il soit permis à notre organisation de profiter de la contribution et de l'expérience incontestable de la République populaire de Chine dans la solution des grands problèmes concernant la paix et le progrès de la société humaine.

98. La délégation de la République populaire d'Albanie espère que l'Assemblée générale, à sa présente session, mettra fin à la triste situation où la place de la Chine à l'ONU est occupée par quelqu'un qui ne représente personne et que, par une majorité écrasante de voix, elle jettera dehors les éléments tchangkaïchékistes et qu'elle invitera à venir prendre leur place légitime à l'ONU et dans tous ses organes les véritables représentants du grand peuple chinois, les représentants du Gouvernement de la République populaire de Chine.

99. Dix-neuf ans déjà se sont écoulés depuis la fin de la seconde guerre mondiale qui a causé aux peuples tant de malheurs. La menace d'une nouvelle guerre mondiale reste vivante, mais, entre-temps, sont survenus de profonds événements révolutionnaires qui ont renversé le rapport des forces en faveur des forces de la paix et ont incité le courage et la confiance des peuples dans leur lutte pour la paix, l'indépendance nationale et le progrès social.

100. Le peuple albanais, qui a été l'une des premières victimes de l'agression nazie fasciste et qui a subi des pertes humaines et matérielles extrêmement lourdes au cours de sa lutte de libération nationale, a célébré le 29 novembre 1964 le vingtième anniversaire de la libération et de la révolution populaires.

101. Dans l'histoire de notre peuple, la date du 29 novembre 1944 marque la frontière entre deux mondes, entre celui où notre peuple était toujours foulé aux pieds par les "puissants" et n'avait aucun droit, et le monde où il s'est élevé au piédestal de maître tout-puissant de ses destinées.

102. A la libération, l'Albanie était un pays arriéré par suite des siècles d'esclavage et de rapines, couvert de ruines et de plaies innombrables provoquées par les agresseurs fascistes et nazis. Le chemin parcouru par notre peuple au cours de ces 20 années a été plein d'obstacles et de difficultés. Le peuple albanais a toujours affronté la tête haute les ennemis, les difficultés et les obstacles. C'est ainsi qu'il a accueilli et a battu les envahisseurs fascistes et nazis et qu'il résiste victorieusement depuis 20 ans aux impérialistes et à leurs valets, à leurs provocations incessantes, à leurs chantages et à leur blocus. C'est ainsi qu'il a franchi l'état arriéré légué par le passé et qu'il a obtenu d'énormes résultats dans tous les domaines, tout en affrontant avec succès les attaques extérieures contre l'intégrité territoriale et l'indépendance nationale de sa patrie.

103. De pays arriéré agricole, l'Albanie est devenue à présent un pays agricole industriel qui marque des progrès continus. La pauvreté, le chômage, l'analphabétisme et les épidémies — ces maux chroniques de tout pays sous-développé — ont été définitivement

^{6/} Tenue du 10 au 12 décembre 1962.

éliminés dans notre pays. Sans vouloir prendre le temps de l'Assemblée générale, je me permettrai de mentionner seulement qu'à l'heure actuelle la production industrielle de mon pays est environ 33 fois supérieure à celle de 1938; la production agricole a plus que doublé; un habitant du pays sur quatre va à l'école; chaque année, de l'Université de Tirana, sont promus quatre fois plus de cadres supérieurs que n'en a formé en 15 années l'ancien régime antipopulaire; dans toute l'Albanie a été créé un vaste réseau d'institutions sanitaires assurant le traitement gratuit de toute la population; le niveau de vie est, sans comparaison, supérieur à celui d'avant la libération. Le revenu national est 5,3 fois plus grand qu'en 1938. La moyenne de la vie humaine a passé de 38 ans en 1938 à 65 ans en 1960. Chez nous, une nouvelle vie a pris naissance et elle s'épanouit sous le soleil du socialisme.

104. L'Albanie n'est plus comme naguère un domaine de concessions et une monnaie d'échange aux mains des puissances impérialistes, mais c'est un pays socialiste indépendant et souverain, sujet actif et élément de paix et de progrès dans l'arène internationale. La nouvelle Albanie est entrée dans la troisième décennie de son existence et, sous la direction éprouvée du Parti du travail d'Albanie et de son gouvernement, elle marche sur la voie du socialisme vers des perspectives certaines et radieuses. Son exemple montre que la voie du socialisme est ouverte même aux pays petits et arriérés comme était naguère l'Albanie et que c'est là la voie de l'indépendance véritable et de l'édification d'une vie heureuse et prospère.

105. L'expérience de la lutte de libération nationale et de l'édification pacifique de l'Albanie durant ces 20 années a démontré que même un petit peuple, dirigé par un parti révolutionnaire constant, peut conquérir la liberté et l'indépendance nationale contre un ennemi puissant et supérieur s'il est résolu à vaincre nonobstant les sacrifices et que, une fois libre, il peut défendre et consolider ses conquêtes et édifier une vie heureuse et prospère malgré les attaques des impérialistes et de leurs valets s'il est uni et conscient de la cause qu'il défend, s'il détient dans ses propres mains le pouvoir et les ressources économiques et s'il s'appuie en premier lieu sur ses propres forces, que même un petit pays peut devenir un facteur de paix et de progrès s'il mène fermement une politique juste et fondée sur de solides principes.

106. Notre position est que les relations entre les Etats, indépendamment du fait que certains sont grands et certains autres petits, doivent se fonder sur les principes de l'égalité, de la non-ingérence, du respect réciproque de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale, du profit réciproque, sur les principes de la coexistence pacifique entre pays à systèmes sociaux différents. Le fait d'être un petit pays n'est ni un péché ni un sujet de honte, comme d'ailleurs le fait d'être grand ne confère pas aux grands pays le droit d'être arrogants envers les petits pays et de fouler aux pieds les droits de ces derniers.

107. Nous sommes pour des relations normales avec les pays voisins et les autres, mais l'Albanie

n'a pas accepté et n'acceptera jamais l'inégalité, le diktat et les conditions préalables dans ses relations avec les autres pays. Le peuple albanais aime ardemment la paix mais il aime par-dessus tout la liberté et son pouvoir populaire; voilà pourquoi il s'adonne de toute son énergie à l'édification d'une vie heureuse tout en restant vigilant.

108. La République populaire d'Albanie s'efforce sincèrement d'agir en sorte qu'entre les pays de la zone des Balkans et de l'Adriatique, dont elle fait partie, il y ait des relations de bon voisinage réciproquement utiles, que l'agression impérialiste et la menace d'une nouvelle guerre mondiale soient partout repoussées, que la paix et la sécurité internationales soient sauvegardées et consolidées.

109. Prenant la parole le 28 novembre 1964 à l'occasion du vingtième anniversaire de la libération, le camarade Enver Hoxha, premier secrétaire du Comité central du Parti du travail d'Albanie, a déclaré entre autres:

"A l'avenir également, notre parti et notre gouvernement suivront avec constance la politique de la paix, la politique de l'amitié et de la coopération étroite et fraternelle sur la voie marxiste-léniniste et celle des principes de l'internationalisme prolétarien avec les peuples des pays socialistes, la politique de l'amitié et de la solidarité avec les peuples qui luttent pour leur liberté et leur indépendance, en particulier avec les peuples frères arabes, avec les peuples de l'Afrique noire, de l'Asie, de l'Amérique latine et avec toutes les forces anti-impérialistes. Notre peuple défend avec fermeté et vigueur sa souveraineté, sa liberté et son indépendance. Il se comporte avec le plus grand respect envers la souveraineté, la liberté et l'indépendance des autres peuples. Sur cette base, notre parti et notre gouvernement ont été et sont toujours prêts à renforcer l'amitié et la coopération avec tous les autres pays, y compris les pays voisins."

110. S'en tenant à cette juste politique qui a consolidé son indépendance et son intangibilité, qui lui a assuré des amis et de la sympathie chez les peuples du monde entier, la République populaire d'Albanie apporte sa contribution dans la lutte contre l'impérialisme et le colonialisme, dans la lutte pour la sauvegarde de la paix et pour l'émancipation des peuples de toute oppression, de toute exploitation et de toute discrimination.

111. La délégation de la République populaire d'Albanie espère que l'Assemblée générale va sortir bientôt de l'impasse actuelle et que, par les décisions qu'elle est appelée à prendre sur les problèmes importants qui attendent son examen, elle consolidera l'Organisation des Nations Unies et fera œuvre utile pour la paix et la sécurité internationales dont le maintien, selon la Charte, constitue le but premier des Nations Unies.

112. M. CALLEJAS (Honduras) [traduit de l'espagnol]: Voici que se réunit, une fois de plus, l'Assemblée générale de l'Organisation. Et voici, une fois de plus, que l'Assemblée se trouve devant des problèmes critiques qui se posent dans diverses régions du monde. Il faut espérer qu'une fois de plus, et

cette fois, sous votre sage direction, Monsieur le Président, la raison et le droit prévaudront dans la recherche de solutions pacifiques.

113. Malgré le principe de l'égalité juridique des Etats, sur lequel se fondent les travaux de cette assemblée, on ne peut fermer les yeux sur le fait qu'il existe de grands et de petits pays. La voix de mon pays n'est qu'une toute petite voix dans le concert international; elle ne peut guère être que l'écho de l'une des idéologies qui sont en conflit dans le monde actuel. Cependant, c'est un fait incontestable depuis que le monde est monde que les faibles sont plus nombreux que les forts.

114. Grâce aux Nations Unies, il nous est maintenant donné, à nous les faibles, pour la première fois dans l'histoire, de pouvoir non seulement exprimer nos idées en toute liberté, mais encore d'influer de manière décisive sur le cours des événements dans le monde. S'il est exact que nous manquons de moyens économiques et militaires, il n'en est pas moins certain que nous avons à notre disposition les recours inépuisables que fournit le droit. Notre force n'est donc pas seulement dans notre nombre. Si nos voix s'unissaient pour former un chœur harmonieux, elles feraient retentir ces murs et parviendraient jusqu'aux coins les plus reculés de la terre pour y porter un grand message de tolérance et de sérénité.

115. Le Honduras réaffirme ici son respect traditionnel du droit international, seul moyen d'assurer la coexistence entre les Etats, et offre en toute sincérité sa coopération pour tous efforts visant à établir entre les peuples du monde un accord véritable qui serait fondé sur le respect de l'ordre juridique et sur la dignité de la personne humaine.

116. Le Gouvernement du Honduras déclare donc, une fois de plus, son respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des autres pays, mais, en même temps, il réaffirme sa ferme détermination de s'opposer par tous les moyens qui se révéleraient nécessaires à toute intervention étrangère sur son territoire.

117. De même, il réaffirme son appui à l'Organisation des Etats américains et déclare avec fierté sa ferme volonté d'observer et d'appliquer toutes les résolutions que l'OEA adoptera conformément aux divers traités interaméricains qui sont en vigueur.

118. La multiplicité des problèmes qui se posent à nous ne doit pas nous inciter au pessimisme et au désespoir. Depuis qu'elle existe, l'humanité n'a cessé de traverser des crises, mais elle n'en a pas moins continué de progresser vers la réalisation de certains idéaux qui, de plus en plus, servent de but et de normes dans les relations entre les hommes.

119. Dans cette lente évolution qui se fait vers le progrès moral, il existe des cas douloureux qui constituent des exceptions et nous préoccupent légitimement. Nous ne pouvons manquer de condamner les systèmes ou idéologies qui nient l'égalité de tous les hommes devant la loi et privent l'individu de ses droits les plus précieux. Tant que la couleur de la peau d'un homme servira de critère de sa capacité juridique, comme le proclame l'odieuse doctrine de l'apartheid,

tant qu'il y aura des persécutions religieuses, tant que l'on refusera à des peuples le droit d'autodétermination, comme c'est aujourd'hui le cas en Allemagne, nous ne pourrions nous permettre de relâcher les efforts que nous faisons pour apporter un rayon d'espoir aux opprimés.

120. Heureusement, il n'est pas possible d'étouffer indéfiniment la volonté de liberté des peuples par un "mur de la honte" ou par le poteau d'exécution. Une intervention armée visant à imposer à un peuple une doctrine totalitaire et inhumaine n'est qu'une tentative désespérée de remédier à la faillite du pouvoir de persuasion. La raison et la justice, forces puissantes, ne peuvent s'accommoder d'un régime reposant sur la misère et la souffrance des peuples et dont l'abolition est indispensable pour le triomphe des principes du droit et pour une véritable coexistence internationale. A ce propos, je tiens à souligner que le Honduras se félicite de ce que vont faire les Nations Unies pour célébrer l'Année de la coopération internationale et espère que l'Organisation, dont les moyens d'action sont si gravement menacés, parviendra à se renforcer en 1965.

121. Mon gouvernement estime qu'il est impérieux que les pays industrialisés, et notamment ceux d'entre eux qui souscrivent aux principes du monde occidental, coopèrent de façon résolue avec les pays en voie de développement afin d'élever le niveau de vie des peuples déshérités.

122. Le Honduras a été vivement encouragé, à cet égard, par les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dont il espère que l'Assemblée générale approuvera les recommandations. La raison de notre optimisme est que, pour la première fois, les pays peu développés ont su faire passer leurs intérêts particuliers après leur intérêt général. Cela montre bien que nous avons enfin compris qu'il nous incombe de faire les plus grands efforts et les plus grands sacrifices pour le progrès économique et social de nos peuples.

123. Ce n'est pas en important sans discernement des idées et des techniques étrangères que nous parviendrons à résoudre nos plus grands problèmes. Toutes sortes de méthodes et de systèmes ont été expérimentées, avec plus ou moins de succès, dans les pays développés, ce qui nous prouve que nous devons déterminer la valeur propre d'une méthode ou d'un système avant de l'utiliser pour des changements dans nos propres pays.

124. La délégation du Honduras, qui partage le désir général de progrès, se permettra de présenter un projet de résolution visant à accroître la coopération dans le domaine du développement économique et elle espère que beaucoup de délégations tiendront à être coauteurs de ce projet.

125. Parmi les très nombreuses questions à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, il en est une autre sur laquelle je voudrais faire quelques observations. Je veux parler de la Campagne mondiale pour l'alphabetisation universelle. Mon gouvernement a suivi avec un vif intérêt les discussions qui ont eu lieu sur cette question à la treizième Conférence géné-

rale de l'UNESCO^{7/}. Au cours de la dix-huitième session de l'Assemblée générale, nous avons voté en faveur de la résolution 1937 (XVIII) qui a créé un groupe de travail composé de représentants du Secrétaire général des Nations Unies, du Directeur général de l'UNESCO et des directeurs d'organismes financiers des Nations Unies. Aujourd'hui, nous nous félicitons de voir que les recommandations formulées par ce groupe et les discussions qui ont eu lieu à la Conférence générale vont permettre de faire un grand pas en avant, puisque la Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle, projet par trop ambitieux, bien qu'assurément souhaitable, a été transformée en un programme d'action qui montrera aux Etats — ceux qui y prendront part activement aussi bien que ceux qui s'y intéresseront de près — quels sont les moyens d'éliminer une fois pour toutes le grand fléau qu'est l'analphabétisme. Nous appuyons les décisions adoptées par la Conférence générale de l'UNESCO et nous espérons que l'Assemblée générale aidera beaucoup, de son côté, à faire disparaître l'analphabétisme.

^{7/} Tenue à Paris du 20 octobre au 19 novembre 1964.

126. Ma délégation a plaisir à informer l'Assemblée que le Gouvernement du Honduras vient d'adopter, pour la solution du grave problème que l'analphabétisme constitue au Honduras, le programme d'instruction publique le plus ambitieux de son histoire. Le Honduras fait appel à la solidarité internationale pour être aidé à résoudre ce problème, dont la solution est si importante du point de vue de son développement.

127. Je désire enfin exprimer aux délégations du Malawi, de Malte et de la Zambie les plus sincères félicitations de ma délégation pour l'admission de leurs pays à l'Organisation des Nations Unies. Je suis certain que la contribution de ces pays à nos débats sera judicieuse et sage. Permettez-moi aussi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à l'unanimité au poste de Président et de vous souhaiter le plus grand succès dans vos hautes fonctions si difficiles. Je terminerai en rappelant les paroles de confiance et d'espoir d'un grand éducateur qui a dit: "C'est en améliorant l'homme que nous améliorerons le monde."

La séance est levée à 12 h 25.